

**Objet:** TR: TEST : SAUVER LA MEDECINE LIBERALE POUR EVITER UNE DEUXIEME CRISE SANITAIRE !

---

**De :** csmf.org [<mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org>]

**Envoyé :** vendredi 24 avril 2020 08:23

**À :** CSMF Lorraine

**Objet :** TEST : SAUVER LA MEDECINE LIBERALE POUR EVITER UNE DEUXIEME CRISE SANITAIRE !

Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine | NEWS Avril 2020



## **SAUVER LA MEDECINE LIBERALE POUR EVITER UNE DEUXIEME CRISE SANITAIRE**

L'impact de la terrible épidémie de Covid-19 se fait lourdement sentir dans les cabinets médicaux où les médecins constatent que de très nombreux patients ont arrêté tous soins autres que ceux pouvant évoquer un Covid-19.

Il faut maintenant préparer l'avenir et éviter une deuxième crise sanitaire liée à cette absence de soins pendant une longue période. La CSMF pose trois conditions pour cela :

- Les médecins libéraux qui, au péril de leur vie, ont pris en charge des patients dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 doivent tous, sans exception aucune, être rémunérés et largement reconnus pour leur engagement professionnel exemplaire. Pour cela il faut que ceux qui ont participé aux gardes dans les tentes Covid ou les centres Covid, installés en toute hâte pour répondre en urgence à cette épidémie, soient rémunérés sous forme de rémunération forfaitaire horaire par les ARS après informations données par les différentes structures. De même, les médecins qui ont pris en charge des patients atteints du Covid-19 dans les établissements de soins privés, que ce soit dans les services de réanimation, de soins intensifs ou en hospitalisation simple, doivent être honorés de façon décente, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Toute autre attitude serait indigne de la France qui doit une reconnaissance à ses combattants de la première ligne.
- Les médecins libéraux doivent être soutenus en raison de la désaffection des cabinets médicaux. L'État doit prendre des mesures pour éviter les fermetures de cabinets et maintenir la capacité d'innovation et d'investissement de la médecine libérale. La CSMF demande à l'Assurance Maladie qu'une indemnité à hauteur de la totalité des charges leur soit attribuée dans les plus brefs délais. Cette indemnité doit intégrer des situations particulières qui nécessitent un effort supplémentaire, telles que les jeunes

installés ou les médecins en cumul emploi-retraite.

- Les patients ont négligé leur santé depuis plusieurs semaines, et les médecins voient en urgence des situations graves, très évoluées, liées à des retards de diagnostic ou de prise en charge. La reprise d'une activité médicale dans tous les secteurs est aujourd'hui indispensable, y compris dans les établissements de soins. Ce n'est pas aux ARS de décider quelle situation médicale ou quelle intervention peut être qualifiée d'urgente. Ceci est exclusivement de la responsabilité du médecin avec son patient. Cette dérive bureaucratique est intolérable pour les médecins qui sont les seuls juges et les seuls responsables, y compris devant les tribunaux en cas de problème. Cette reprise d'activité doit se faire dans les meilleures conditions de sécurité pour prévenir le risque de transmission virale.

C'est au prix de ces trois conditions : reconnaissance des efforts des médecins, accompagnement pour l'investissement des cabinets médicaux libéraux et reprise d'activité, que nous éviterons une deuxième crise sanitaire dont les impacts pourraient être équivalents à ceux du Covid-19. La CSMF appelle le gouvernement à agir dans ce sens de façon urgente pour la santé des Français.



***Conformément aux dispositions de la loi 78-17 "Informatique, fichiers et liberté", vous conservez la possibilité d'accéder aux informations vous concernant et de les rectifier si vous le jugez nécessaire.***

***Pour ne plus recevoir nos informations, merci d'envoyer un mail à : [csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org](mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org)***

Powered by [HYGIEE - DIMS](#).

*La Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.*